# 

* Date : 10-11-2011
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2011741923
* Auteur :

Tribunal de premiere instance de Mons
Suivant acte dressé au greffe du tribunal de ce siège le 28 octobre 2011 :
M. Madonia, Paolo, né à Casteltermini le 29 mars 1953, domicilié à 7140 Morlanwelz, rue des Bouleaux 58, agissant en qualité d'administrateur provisoire des biens de :
Mme Cannella, Rosalia, née à Aragona (Italie) le 29 août 1935, domiciliée à 7141 Carnières, résidence « Notre-Dame », rue de Dufonteny 13;
le comparant, ès dites qualités, désigné à cette fonction par ordonnance de Mme le juge de paix du canton de Binche, en date du 21 juin 2011, et dûment habilité aux fins des présentes par ordonnance du même juge de paix cantonal, en date du 25 octobre 2011, que nous annexons ce jour, au présent acte en copie conforme,
le comparant, ès dites qualités, nous a déclaré accepter, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Russo, Francesco, né à Aragona (Italie) le 1
er juillet 1929, en son vivant domicilié à La Louvière, rue de Beaume 229, et décédé le 29 avril 2011 à La Louvière.
Les créanciers et légataires sont invités à faire connaître, par avis recommandé, leurs droits, dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente insertion.
Cet avis doit être adressé à Me Demolin, Nicolas, notaire de résidence à 7170 Fayt-lez-Manage, place Albert I
er 10.
Le greffier délégué, (signé) M. Infusino.